



Charte de coopération des bénévoles contributeurs et contributeurs du réseau des Médiathèques Entre Dore et Allier

CONTEXTE

Le réseau des Médiathèques Entre Dore et Allier compte 14 Médiathèques et Points-Médiathèques. Il est animé par des bénévoles contributeurs et contributeurs et des salarié·e·s qui assurent son bon fonctionnement et qui permettent à tous les habitants de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier et au-delà, un **libre accès à la culture, à l'information, à la formation et aux loisirs** selon les principes du Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques publiques.

Le réseau est tourné vers les usagers et les services proposés sont en constante évolution et tiennent compte des propositions des habitants et des bénévoles contributeurs et contributeurs.

En participant au fonctionnement du réseau des Médiathèques, les bénévoles contributeurs et contributeurs s'engagent auprès de la collectivité et remplissent une mission de service public. Dans ce sens les bénévoles contributeurs et contributeurs sont placé·e·s sous l'autorité territoriale (la communauté de communes) et acceptent les contraintes et responsabilités liées à ce service.

La Communauté de Communes s'engage, quant à elle, à garantir les conditions matérielles et les moyens nécessaires à la réalisation de la ou des mission·s) des bénévoles contributeurs et contributeurs.

L'engagement auprès du réseau des Médiathèques peut prendre différentes formes et chaque contribution compte, qu'elle soit ponctuelle, unique ou multiple.

L'équipe de bibliothécaires professionnel·le·s s'engage à accompagner et soutenir les bénévoles contributeurs et contributeurs dans la réalisation de leur·s mission·s.

ASSURANCE

Pour proposer des animations ou assurer des permanences sur le réseau des Médiathèques, les bénévoles contributeurs et contributeurs sont amené·e·s à se déplacer, à être au contact du public et à transporter du matériel.

A ce titre, la Communauté de Communes garantit la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

La Communauté de Communes s'engage aussi à défrayer les bénévoles des coûts engagés lors des animations et des formations.

FORMATION

Dans le cadre de la gestion d'un Point-Médiathèque, les bénévoles contributeurs et contributrices doivent être formé·e·s à minima sur l'accueil des publics, le contenu des fonds documentaires et l'utilisation du logiciel de gestion. Cette formation a lieu en interne à l'intégration au sein du réseau et peut se poursuivre tout au long du temps d'engagement.

Pour aller plus loin, les bénévoles contributeurs et contributrices ont accès à divers programmes de formation :

- Ils peuvent participer aux formations organisées par la Médiathèque Départementale du Puy-de-Dôme. Le catalogue des formations est en ligne sur leur site internet : <https://md-mediations.puy-de-dome.fr/formations>.
Pour s'inscrire, il faut se rapprocher de l'équipe réseau de la Médiathèque Entre Dore et Allier.
- Des formations peuvent également être proposées en interne, sur le réseau. Elles sont dispensées par les agents de la Médiathèque Intercommunale ou par des formateurs dans le cadre de projets structurants. Toute demande sera étudiée.

GROUPES D'ACTION

Le réseau des Médiathèques Entre Dore et Allier et un projet participatif auquel chacun peut contribuer.

Différents groupes existent et permettent de faire vivre la structure. Ils sont ouverts à tous et toutes les idées sont les bienvenues. L'engagement des bénévoles contributeurs et contributrices peut être multiple.

Voici la liste non exhaustive et évolutive des groupes déjà existants à l'échelle du réseau :

- **Les Passeurs d'arts** : pour participer à l'écriture de la programmation du réseau, être à l'initiative de projets culturels et aller à la découverte de spectacles et compagnies.
- **Les Lecteurs / Créatifs / Joueurs** : pour intervenir auprès de différents publics (scolaires / résidents d'EHPAD – de structures ADAPEI / enfants / tout publics etc.) ou

tout simplement se retrouver autour de projets participatifs (« **Instant tricot** », « **Les Folies textiles** », etc.).

- **Le Comité de pilotage du Prix du réseau des Médiathèques** : pour participer à l'organisation annuelle du Prix du réseau des Médiathèques (choix des titres, des auteurs, etc.).
- **Les Contributeurs documentaires** : pour participer aux achats et / ou choix de documents auprès de la Médiathèque Départementale ou de la Médiathèque Intercommunale.
- **Les Contributeurs aux projets écologiques** : pour participer aux projets « **Tisanerie** », « **Énerg'éthiques** » (bricolage), « **Grainothèque** », « **Jardin des merveilles** » et « **Repair Café** ».
- **Les Contributeurs hors les murs** : pour faire vivre le réseau en dehors de ses locaux.
 - **Livrés chez vous** : portage à domicile.
 - **Les boîtes à Lire** : pour échanger et donner une seconde chance aux livres.
 - **Les partenariats associatifs** : (Restos du Cœur / Secours Catholique).

CHAMPS D'ACTION ET MATÉRIEL

Les bénévoles contributeurs et contributrices interviennent dans des locaux adaptés et disposant du matériel nécessaire au bon déroulement de leur-s action-s.

Toute demande de matériel sera étudiée afin de pouvoir assurer le meilleur service possible aux usagers et dans les meilleures conditions pour les bénévoles contributeurs et contributrices.

Les communes sont responsables des locaux mis à disposition ainsi que de la connexion internet indispensable à l'accueil du public. Le mobilier et le matériel informatique sont financés par la Communauté de communes comme le petit matériel utilisé lors des animations.

Pour toute demande liée à la gestion du bâtiment et à la connexion internet, les bénévoles contributeurs et contributrices doit s'adresser à l'**élu-e communal-e référent-e du Point-Médiathèque** et pour toute autre question, à l'**équipe réseau**.

Lorsque l'action implique un déplacement et / ou une préparation, le personnel de la Médiathèque peut se rendre disponible pour accompagner les bénévoles contributeurs et contributrices. Cette demande devra bien être précisée dans la rubrique suivante.

MON ENGAGEMENT



NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE MAIL :

TELEPHONE :

ADRESSE POSTALE :

Je suis **bénévole contributeur / contributrice** et je m'engage sur :

(Cochez les activités vous concernant)

☐ La ou les permanence(s) d'un ou de plusieurs Point(s)-Médiathèque(s) :

Lieu(x) :

Jour(s) :

Horaire(s) :

☐ Des animations ponctuelles inscrites dans le programme du réseau des Médiathèques Entre Dore et Allier (exemple : « **Les Histoires créatives** ») :

Intitulé de la ou des actions *(si action précise n'étant pas référencée dans les différents groupes)* :

☐ Un / des groupe(s) d'action *(cochez la ou les cases correspondant à votre engagement et détaillez vos actions si besoin)* :

☐ Les Passeurs d'arts

☐ Les Lecteurs

☐ Les Créatifs

☐ Les Joueurs

☐ Le Comité de pilotage du Prix du réseau des Médiathèques

☐ Les Contributeurs documentaires

☐ Les Contributeurs aux projets écologiques *(préciser quel(s) projet(s))*

☐ Les Contributeurs hors les murs *(préciser quel(s) projet(s))*

Remarques / précisions sur mon engagement :

Cette charte est valable **trois ans** à partir de la date de signature. Mon engagement prend fin lorsque je le souhaite, il suffit juste d'en informer l'équipe, dans la mesure du possible, le plus tôt possible. De la même façon, la Communauté de communes peut mettre à terme à cet engagement si le partenariat n'est pas respecté.

Fait à :

Le :

Fin de validité de la charte le :

--	--	--

En trois exemplaires.

Signatures :

- Les Bénévoles contributeurs et contributrices ou son / sa responsable légale si mineur·e :

- Le / la Maire de la commune d'intervention (*si concerné·e*) :

Nom de l' élu·e référent·e communal·e Point-Médiathèque :

- La Présidente de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier :